

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 287

4 février 2008

SOMMAIRE

Abacus Invest S.C.A., Sicar	13753	McPherson Madden & Cie	13774
Advent Vision S.à r.l.	13751	Mediagenf S.à r.l.	13738
Advent Vision S.à r.l.	13767	New Luxco S.à r.l.	13771
Advent Vision S.à r.l.	13769	Palor Properties S.à r.l.	13758
AG Institutional Investments Management Luxembourg	13738	Parc du Rhône S.à r.l.	13759
Albireo Properties S.à r.l.	13762	Pareturn	13775
Allegro Investment Corporation S.A.	13774	Park Properties S.à r.l.	13736
Allianz PIMCO Latin Bond Fund	13750	Ploutos S.A.	13735
Auburn Properties S.à r.l.	13764	Post Properties S.à r.l.	13735
Bacterfield International S.A.	13739	Projectswiss S.à r.l.	13759
Barnham Holding S.à r.l.	13736	Property Trust Berlin 1, S.à r.l.	13773
Coffee Properties S.à r.l.	13764	Regata Investments S.A.	13776
Cofi Trade S.A.	13776	Repco 10 S.A.	13765
Crallon	13731	Repco 11 S.A.	13773
CVCI Luxembourg Holding S.à r.l.	13736	Repco 8 S.A.	13760
Dalor Properties S.à r.l.	13763	Repco 9 S.A.	13763
Direct Parcel Distribution (Luxembourg) S.à r.l.	13774	Rubeccan S.A.	13770
Domels S.à r.l.	13771	Sampan Properties S.à r.l.	13760
East Gate S.A.	13730	Sargos Properties S.à r.l.	13761
Engueran S.à r.l.	13739	Saturn Properties S.à r.l.	13752
Enilec S.à r.l.	13771	S.P.I. Aerospace S.à r.l.	13767
ExxonMobil Asia International S.à r.l.	13775	Tanarive Properties S.à r.l.	13762
Finvi S.A.	13774	Tasman Properties S.à r.l.	13765
Greenfell Properties S.à r.l.	13750	Tea Properties S.à r.l.	13766
Hardt Group Securities S.A.	13770	Terrabel Development S.A.	13775
ICG European Fund 2006 S.A.	13758	The Argonaut Master Holdings S.A.	13761
Investment Luxco S.à r.l.	13772	Venus Properties S.à r.l.	13766
Karian S.à r.l.	13772	Vi Avia S.à r.l.	13767
Lowatra S.à r.l.	13730	Victor Properties S.à r.l.	13757
Luxinvestment S.à r.l.	13771	Wharf Properties S.à r.l.	13757
Maciotto International	13769	Winch Properties S.à r.l.	13752
Marco Nottar Werbeagentur S.A.	13776	Zegga Holding S.A.	13773

East Gate S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.777.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 30 avril 2007

1. Transfert du siège social de la société

Le siège social de la société est transféré de L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2008010540/1185/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02826. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Lowatra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 108.510.

Im Jahre zweitausendsieben, am zehnten Dezember.

Vor Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

Torsten Zeigan, Privatangestellter, wohnhaft zu D-66706 Perl, Bergstrasse 8, alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LOWATRA SARL, mit Sitz zu L-5445 Schengen, 1E, route du Vin, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 108510, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar André Schwachtgen aus Luxemburg am 1. Juni 2005, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 1131 vom 2. November 2005, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde, aufgenommen vor Notar Roger Arrensdorff aus Bad-Mondorf am 31. Mai 2007, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 1564 vom 26. Juli 2007,

welcher in einer Generalversammlung folgenden Beschluß gefasst hat:

Einziges Beschluß

Er beschliesst den Zweck der Gesellschaft abzuändern, sodann wird Artikel 2 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

« **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Vermittlung von nationalen und internationalen Transporten sowie der Transport von Waren aller Art auf dem Landweg mittels Lastkraftwagen über 3,5 Tonnen und Expressfahrzeugen sowie der Betrieb eines Gewerbes, insbesondere die Lagerung von Gütern, logistische Dienstleistungen und Beratung sowie An- und Verkauf von Hard- und Software. Ebenso die Vermietung von Lastkraftwagen und Anhängern sowie der Handel mit Ersatzteilen.

Des weiteren der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen. Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräußern. Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften an denen Sie direkt maßgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheit gewähren.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: T. Zeigan, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 13 décembre 2007. Relation: REM/2007/1932. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 janvier 2008.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2008010546/218/41.

(080006788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Crallon, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 87.415.

L'an deux mille sept, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Filippo D. Vassalli, consultant, demeurant à I-00198 Rome, Via Ombrone 4 (Italie),

ici représenté par Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CRALLON, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 87.415, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1146 du 30 juillet 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jean-Joseph Wagner en date du 25 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1386 du 25 septembre 2002;

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transformer la société à responsabilité limitée CRALLON en une société anonyme.

Deuxième résolution

L'associé unique accorde décharge aux gérants de la société Messieurs Gianluca Ninno et Natale Capula pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

L'associé unique décide en outre de transformer les parts sociales de la société à responsabilité limitée en actions et le capital social sera représenté dorénavant par mille (1.000) actions.

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée CRALLON en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée. La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Est annexé aux présentes, un rapport du réviseur, la société AUDIT & COMPLIANCE, ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, daté du 20 novembre 2007, dont les conclusions sont établies comme suit:

«Conclusion

«Sur base de nos diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur nette de la Société qui correspond au moins à EURO 100.000,- (cent mille euros).»

Ledit rapport, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Ensuite les statuts de la société dans sa nouvelle forme ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de CRALLON (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la mise en valeur d'immeubles. La mise en valeur comporte l'achat, la négociation, la gestion, l'entretien, la location, la vente ou l'échange d'immeubles. D'une façon générale, la société pourra effectuer les opérations mobilières, immobilières, commerciales, civiles, financières et autres se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce

siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1^{er} lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou telefax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du

conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou telefax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer aux fonctions d'administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2013:

Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Cinquième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101 (U.S.A.), Nevada Corporation Number E0048502007-7.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de mille cent euros, sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Ninno, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2007. Relation GRE/2007/5570. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster le 14 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008011172/231/211.

(080007346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Post Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.843.

—
Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé de POST PROPERTIES S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Doeke van der Molen, né le 1^{er} mars 1968 à Hengelo (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer

Doeke van der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008010552/8150/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02687. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Ploutos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 30.310.

—
Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 décembre 2007 le renouvellement des mandats des administrateurs, et du commissaire pour une période de six années c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Administrateurs:

- Monsieur Ronald Weber, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Romain Bontemps, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Marc Hilger, demeurant à Luxembourg.

Commissaire:

- PKF ABAX AUDIT, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2008011029/592/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02090. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Park Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.847.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé de PARK PROPERTIES S.à r.l., (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Doeke van der Molen, né le 1^{er} mars 1968 à Hengelo (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer

Doeke van der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008010555/8150/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02689. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

**CVCI Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Barnham Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.052.

—
In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of December.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mr Dmitry Stepanov, private employee, residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole partner of the company BARNHAM HOLDING S. à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, the record with the Luxembourg register of commerce and companies being pending, incorporated by deed of the undersigned notary on the December 14, 2007, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The sole partner decides to change the name of the company into CVCI LUXEMBOURG HOLDING S. à r.l.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 1 of the Articles of the Company which shall read as follows:

« **Art. 1. Name** . The name of this «Société à responsabilité limitée», private limited liability company is CVCI LUXEMBOURG HOLDING S. à r.l. (the «Company») governed by the present articles of incorporation (the «Articles») and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of December 28th, 1992 on «Société à responsabilité limitée».

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about eight hundred and fifty Euro (EUR 850.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party acting in his hereabove stated capacities, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Monsieur Dmitry Stepanov, employé privé, demeurant professionnellement à au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société BARNHAM HOLDING S. à r.l., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 décembre 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en CVCI LUXEMBOURG HOLDING S. à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article premier des statuts de la société qui apparaîtra comme suit:

« **Art. 1^{er}. Nom**. Le nom de cette Société à responsabilité limitée est CVCI LUXEMBOURG HOLDING S. à r.l. (la «Société») régi par les présents Statuts (les «Statuts», par la Loi en actuellement en vigueur à Luxembourg et en particulier la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») et la loi du 28 Décembre 1992 sur les «Sociétés à responsabilité limitée».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Stepanov, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, LAC/2007/42153. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 janvier 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008011182/202/78.

(080007944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Mediagenf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 23.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.934.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé de MEDIAGENF S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Doeke van der Molen, né le 1^{er} mars 1968 à Hengelo (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer

Doeke van der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008010565/8150/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02710. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

AG Institutional Investments Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 67.456.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2007

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Elle reconduit les mandats de Messieurs William Van Impe, de résidence professionnelle à B-1000 Bruxelles, 53, boulevard Emile Jacqmain, Benoît Halbart, de résidence professionnelle à B-1000 Bruxelles, 53, boulevard Emile Jacqmain, Serge Delvigne, de résidence professionnelle à B-1000 Bruxelles, 53, boulevard Emile Jacqmain, Philippe Muller, de résidence professionnelle à B-1000 Bruxelles, 53, boulevard Emile Jacqmain, et Madame Dorothee Fassiau, de résidence professionnelle à B-1000 Bruxelles, 53, boulevard Emile Jacqmain, pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2007.
2. Elle réélit la société PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2007.

Luxembourg le 4 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AG INSTITUTIONAL INVESTMENTS MANAGEMENT LUXEMBOURG

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

V. Letellier / Signature

Référence de publication: 2008011264/584/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04230. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Engueran S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.171.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé d'ENGUERAN S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Doeke van der Molen, né le 1^{er} mars 1968 à Hengelo (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer

Doeke van der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008010567/8150/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02598. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Bacterfield International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 135.106.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the nineteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

OSAÜHING HORTENSE, a company incorporated under the laws of Estonia, having its registered office at Aardla 13, Tartu, 50112, Estonia, here duly represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société anonyme» which such party declares to incorporate.

Name - purpose - registered office - duration

Art. 1. There is hereby formed a «société anonyme», public company limited by shares (the «Company») governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the «Law»), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Commercial Companies Law»).

Art. 2. The Company's name is BACTERFIELD INTERNATIONAL S.A.

Art. 3. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration and the development of its portfolio.

The Company's purpose shall also be to acquire through contributions, firm purchases or options, or in any other way any intellectual property rights, patents, and trade marks licenses and generally to hold, to license the right to use it solely to one of its direct or indirect wholly owned subsidiaries, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of those rights, trademarks, and licenses.

The Company may carry out any commercial or industrial operations and any transactions with immovable or moveable property that it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form, save that it may not raise funds from the public. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies.

The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other Company or person.

The Company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

Capital - shares

Art. 7. The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro), represented by 310 (three hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The authorised share capital of the Company is set at EUR 3,500,000 (three million five hundred Euro), represented by 35.000 (thirty five thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The board of directors is authorized, during a period expiring 5 (five) years after the publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several

times the share capital as long as the issued share capital resulting from such increases remains equal or inferior to this threshold of 3.500.000 (three million five hundred Euro).

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or by way of allocation of available reserves, profit carried forward or share premium and into the share capital, in each case at an issue price determined by the board of directors from time to time.

The board of directors may delegate to any authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the shares representing part or all of such increased amount of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the board of directors within the limits of the authorized capital, the first paragraph of article seven of the articles of association shall be amended accordingly and the board of directors shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Shares to be subscribed for in cash shall be offered on a pre-emptive basis to shareholders in the proportion of the capital represented by their shares.

If several class of shares have been issued and the shares issued belong to one class only, the general shareholder meeting may restrict the preemption right to the holder of such class only or grant the preemptive right to the holders of shares of other class only after that right has been exercised by the holders of the shares of the class in which the new shares are issued.

Within the limits of the authorized share capital the board of directors may decide to withdraw or limit the preemption rights of the shareholders.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 9. The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 10. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

Management - supervision

Art. 11. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company. The delegation in favour of a member of the board of directors is subject to the prior authorization of the general meeting of shareholders.

The Company will be bound by the joint signatures of any two directors. With respect to matters which relate to the daily management of the business of the Company, the Company will also be bound by the signature of the person to whom the daily management of the business of the Company has been delegated (as the case may be).

The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of half of the directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Commercial Companies Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 13. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholder(s)

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the 31th day of March at 10:00 o'clock. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Financial year - balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Art. 18. 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

Supervision of the company

Art. 19. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Dividend - reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

Dissolution - liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2008.

Payment - contributions

- 310 (three hundred and ten) shares have been subscribed by OSAÜHING HORTENSE, named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,500.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

1) The number of directors is set at three and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one.

2) Are appointed as director:

- Mr Steve van den Broek, born on July 26, 1970, private employee, with professional address at L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

- Mr Stéphane Weyders, born on January 2, 1972, réviseur d'entreprises, with professional address at L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange;

- Mr Daniel Galhano, born on July, 13th, 1976, chartered accountant, with professional address at L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange;

In accordance with article 11 of its articles of association, the Company shall be bound by the joint signatures of any two directors.

The directors shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in March 2013.

3) Is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes) AACO (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) S.à.r.l., a company having its registered office at L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

In accordance with article 19 of the Articles, the statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in March 2013.

4) The Company shall have its registered office at L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxies holders, said persons signed with us, the Notary, the present original deed.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxies holders, said persons signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

OSAÜHING HORTENSE, une société constituée selon le droit d'Estonie, ayant son siège social sis à Aardla 13, Tartu, 50112, Estonie, ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - objet - siège - durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La dénomination de la Société sera BACTERFIELD INTERNATIONAL S.A.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration et le développement de son portefeuille.

La Société aura également pour objet l'acquisition par voie de contributions, achats d'entreprises ou d'options, ou par toute autre moyen, de droits intellectuels, brevets, licences et en général de détenir, de donner en sous licence à une de ses participations directes ou indirectes, vendre ou céder, entièrement ou partiellement, à un prix déterminé par la Société, et de sous contracter la gestion et le développement de ces droits, brevets et licences.

La Société peut faire toutes opérations commerciales ou industrielles, ainsi que toutes opérations avec des biens mobilières ou immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous toutes les formes à l'exception des levés de fonds auprès du public. Elle peut procéder à l'émission de billets, d'actions et d'obligations, ainsi que d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société.

La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Capital social - actions

Art. 7. Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 3.500.000 (trois millions cinq cent mille euros), représenté par 35.000 (trente-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant 5 (cinq) années après la publication de l'acte constitutif de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social tant que le capital social émis résultant de ces augmentations demeure égal ou inférieur au seuil de EUR 3.500.000 (trois millions cinq cent mille euros).

Il peut être souscrit à ces augmentations de capital social contre paiement en numéraire ou apport en nature en observant alors les prescriptions légales applicables ou par incorporation de réserves disponibles, profits reportés ou prime d'émission au capital social, dans chaque cas à un prix d'émission déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie du montant d'une telle augmentation de capital.

A chaque augmentation de capital social de la Société par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, le premier paragraphe de l'article sept des statuts sera modifié en conséquence et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute personne à faire toutes les démarches nécessaires en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification.

Les actions à souscrire en numéraire doivent être proposées par préférence aux actionnaires en proportion du capital représenté par leurs actions.

Si plusieurs classes d'actions ont été émises et que ces actions dépendent de la même classe, l'assemblée générale des actionnaires pourra alors réserver le droit préférentiel de souscription aux détenteurs de cette classe d'actions uniquement ou attribuer le droit préférentiel de souscription aux détenteurs des autres classes uniquement après que ce droit ait été exercé par les détenteurs d'actions de la classe pour laquelle les actions ont été émises.

Le conseil de gérance pourra dans les limites du capital autorisé décider de supprimer ou de réduire le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Art. 8. Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

Art. 9. Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 11. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société. La délégation en faveur d'un membre du conseil d'administration est soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. En ce qui concerne les affaires relevant de la gestion journalière de la Société, la Société sera également engagée par la signature de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société aura été déléguée.

Le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la moitié des directeurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le 31 mars à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Art. 18. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la société

Art. 19. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2008.

Libération - apports

- 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites par OSAÜHING HORTENSE, nommé ci-dessus, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500.

Décisions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont nommés administrateurs:

- M. Steve van den Broek, né le 26 juillet 1970 à Anvers (Belgique), employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange;

- M. Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), réviseur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange;

- M. Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, expert comptable, ayant son adresse professionnelle à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les administrateurs sont nommés pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en mars 2013.

3) AACO (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) S.à.r.l., ayant son siège social au L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, est nommé comme commissaire aux comptes.

Conformément à l'article 19 des Statuts, le commissaire au compte est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en mars 2013.

4) Le siège social de la Société est établi au L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, Relation: Llac/2007/42418. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008011542/211/564.

(080007845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Greenfell Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.578.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé de GREENFELL PROPERTIES S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Doeke van der Molen, né le 1^{er} mars 1968 à Hengelo (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer

Doeke van der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008010569/8150/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02602. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Allianz PIMCO Latin Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 41.521.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundsieben, den zwölften Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A., eine Gesellschaft mit Sitz in L-2333 Senningerberg, 6A, route de Trèves,

hier vertreten durch Herrn Achim Wolf, Bankangestellter, mit Berufsanschrift in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 10. Dezember 2007.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Mandatar und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorgeannt, bat den unterfertigten Notar zu beurkunden dass:

- Die anonyme Gesellschaft ALLIANZ PIMCO LATIN BOND FUND, R.C.S. Luxemburg B Nummer 41 521 wurde gegründet in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital und unter der ursprünglichen Bezeichnung DSB-LATIN BOND FUND, gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Frank Baden, Notar mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 7. Oktober 1992, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 502 vom 3. November 1992 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde letztmals abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar André Schwachtgen, damals mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 28. Dezember 2005, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 82 vom 12. Januar 2006 veröffentlicht wurde.

- Das Kapital der Gesellschaft entspricht in jedem Moment der Summe der Nettoaktiva der Gesellschaft, welche sich augenblicklich auf EUR 2.758,22 belaufen;
- Der Komparent ist Besitzer aller Aktien der Gesellschaft ALLIANZ PIMCO LATIN BOND FUND geworden;
- Andurch erklärt der Komparent als einziger Aktionär die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft ALLIANZ PIMCO LATIN BOND FUND mit sofortiger Wirkung;
- Der einzige Gesellschafter erklärt dass er genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft ALLIANZ PIMCO LATIN BOND FUND besitzt;
- Der einzige Aktionär erklärt, in seiner Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft ALLIANZ PIMCO LATIN BOND FUND dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass sie keine Schulden gegenüber Dritten hat, dass der einzige Aktionär alle Aktiva der Gesellschaft besitzt das ser sich dazu verpflichtet alle Passiva der Gesellschaft zu übernehmen bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an seine Person als einziger Gesellschafter getätigt wird, mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu betrachten;
- Der einzige Aktionär erteilt dem Verwaltungsrat und dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in L-2633 Luxemburg, 6A, route de Trèves aufbewahrt.

Worauf der Bevollmächtigte des Komparenten dem unterfertigten Notar das Aktienregister mit den entsprechenden Übertragungen vorgelegt hat.

Somit hat der instrumentierende Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft ALLIANZ PIMCO LATIN BOND FUND festgestellt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Bevollmächtigten des Komparenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Wolf, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007. LAC/2007/42210. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008010556/5770/56.

(080006222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Advent Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.954.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.810.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 27 septembre 2007, que ADVENT VISION (CAYMAN) LIMITED, ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, a transféré vingt et un mille sept cent quatre (21.704) parts sociales de catégorie A, vingt et un mille sept cent quatre (21.704) parts sociales de catégorie B, vingt et un mille sept cent quatre (21.704) parts sociales de catégorie C, vingt et un mille sept cent quatre (21.704) parts sociales de catégorie D et vingt et un mille sept cent quatre (21.704) parts sociales de catégorie E qu'elle détient dans la Société à CPP INVESTMENT BOARD PRIVATE HOLDINGS INC., ayant son siège social à One Queen Street East, Suite 2600, P.O. Box 101, Toronto, Ontario M5C 2W5, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008010631/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07270. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Saturn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.509.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé de SATURN PROPERTIES S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer Doeke van der Molen, né le 1^{er} mars 1968 à Hengelo (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer

Doeke van der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008010571/8150/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02606. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Winch Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.460.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé de WINCH PROPERTIES S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer Doeke van der Molen, né le 1^{er} mars 1968 à Hengelo (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer

Doeke van der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008010573/8150/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02611. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Abacus Invest S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.488.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of November.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The company ABACUS PARTNERS S.A., having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the Register of Trade and Companies of Luxembourg, under the number B 112.342,

here duly represented by Mr Luc Verelst, company director, with professional address in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

by virtue of a proxy given under private seal on October 25, 2007.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acts in its capacity as unlimited shareholder of the «Société en Commandite par Actions» ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, pursuant to a resolution taken on August 15, 2007 relatively to an increase of the corporate capital of ABACUS INVEST S.C.A., SICAR.

A copy of this resolution, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

I.- The company ABACUS INVEST S.C.A., SICAR (hereafter the «Company»), having its registered office in L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, registered at the Register of Trade and Companies of Luxembourg, under the number B 112.488, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), dated November 28, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 135 of January 19, 2006.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the same notary, dated October 18, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- The Company has an issued capital of one million and five euro (1,000,005.- EUR), divided into sixty-six thousand six hundred and sixty-seven (66,667) shares comprising:

- twenty-three thousand seven hundred and three (23,703) ordinary shares having a par value of fifteen euro (15.- EUR) each (A shares),

- nineteen thousand two hundred and sixty-one (19,261) manager shares having a par value of fifteen euro (15.- EUR) each (B shares),

- twenty-three thousand seven hundred and three (23,703) redeemable shares having a par value of fifteen euro (15.- EUR) each (C shares).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of eleven million one hundred forty thousand four hundred and ten euro (11,140,410.- EUR) have been paid on the C shares.

III.- The Company has an authorised capital of nine million and nine hundred thousand euro (9,900,000.- EUR) divided into three categories (the «Classes») of:

- three hundred thousand (300,000) Ordinary Class A Shares with a par value of fifteen euro (15.- EUR) per Share («Class A Shares»);

- sixty thousand (60,000) Ordinary Manager Shares with a par value of fifteen euro (15.- EUR) per Share («Class B Shares»);

- three hundred thousand (300,000) Redeemable Class C Shares with a par value of fifteen euro (15.- EUR) per Share to be issued with a share premium of four hundred and seventy euro (470.- EUR) per Share («Class C Shares»).

IV.- Article 7 of the Articles of Incorporation, which provides for an authorised capital, reads in relevant parts as follows:

- (c) The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

(d) Within the limits of the authorised share capital, the Manager is authorised to issue such Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares under and during the period referred to hereafter and the Manager may decide in respect of each such issue to withdraw or restrict the preferential subscription rights of Shareholders.

(e) The Company may issue shares under the authorised capital structure until the fifth anniversary of the publication in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» of the Articles of Incorporation of the Company. The period of this authorisation may be extended by the general meeting of shareholders.

V.- Pursuant to a resolution taken on August 15, 2007, the unlimited shareholder has decided to increase, within the limits of the authorised capital, the corporate capital of the Company by an amount of two hundred twenty-nine thousand and two hundred euro (229,200.- EUR) in order to raise it from its present amount of one million and five euro (1,000,005.- EUR) to the amount of one million two hundred twenty-nine thousand two hundred and five euro (1,229,205.- EUR) by issuing:

- seven thousand six hundred and forty (7,640) ordinary shares having a par value of fifteen euro (15.- EUR) each (A shares),

- seven thousand six hundred and forty (7,640) redeemable shares having a par value of fifteen euro (15.- EUR) each (C shares).

Furthermore there is an additional premium of the amount of three million five hundred ninety thousand and eight hundred euro (3,590,800.-EUR) in order to raise the total share premium from its present amount of eleven million one hundred forty thousand four hundred and ten euro (11,140,410.-) to the amount of fourteen million seven hundred thirty-one thousand two hundred and ten euro (14,731,210.- EUR).

VI.- The subscription and the payment of the new shares result from the documents of subscription and payment delivered by the appearing party, represented as aforesaid, and evidence has been given to the undersigned notary that the Company has received from the subscribers in proportion to their subscription, the amount of two hundred twenty-nine thousand and two hundred euro (229,200.- EUR) as well as the amount of three million five hundred ninety thousand and eight hundred euro (3,590,800.- EUR) as share premium.

The said documents of subscription and payment, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the unlimited shareholder decides to amend paragraph (b) of Article 7 of the Articles of Incorporation which will henceforth read as follows:

« **Art. 7. Share capital. (paragraph b).**

(b) The Company has a share capital of one million two hundred twenty-nine thousand two hundred and five euro (1,229,205.- EUR), divided into eighty-one thousand nine hundred and forty-seven (81,947) shares comprising:

- thirty-one thousand three hundred and forty-three (31,343) ordinary shares having a par value of fifteen euro (15.- EUR) each (A shares),

- nineteen thousand two hundred and sixty-one (19,261) manager shares having a par value of fifteen euro (15.- EUR) each (B shares),

- thirty-one thousand three hundred and forty-three (31,343) redeemable shares having a par value of fifteen euro (15.- EUR) each (C shares),

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of fourteen million seven hundred thirty-one thousand two hundred and ten euro (14,731,210.- EUR) have been paid on the C shares.

The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for Shares to be issued.»

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately four thousand and three hundred euro (4,300.- EUR).

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme ABACUS PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.342,

ici dûment représentée par Monsieur Luc Verelst, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 25 octobre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La comparante agit en sa qualité d'actionnaire commandité de la société en commandite par actions ABACUS INVEST S.C.A., SICAR, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, et en vertu d'une résolution prise en date du 15 août 2007 relative à une augmentation de capital de la société ABACUS INVEST S.C.A., SICAR.

Une copie de cette résolution, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La comparante, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I.- La société ABACUS INVEST S.C.A., SICAR (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.488, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 135 du 19 janvier 2006.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 18 octobre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- La Société a un capital social émis d'un million et cinq euros (1.000.005,- EUR), divisé en soixante-six mille six cent soixante-sept (66.667) actions comprenant:

- vingt-trois mille sept cent trois (23.703) actions ordinaires d'une valeur nominale de quinze euros (15,- EUR) chacune (Actions A),

- dix-neuf mille deux cent soixante et une (19.261) actions ordinaires de commandité d'une valeur nominale de quinze euros (15,- EUR) chacune (Actions B),

- vingt-trois mille sept cent trois (23.703) actions rachetables d'une valeur nominale de quinze euros (15,- EUR) chacune (Actions C).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de onze millions cent quarante mille quatre cent dix euros (11.140.410,- EUR) ont été payées sur les actions C.

III.- La Société a un capital autorisé de neuf millions neuf cent mille euros (9.900.000,- EUR) divisé en trois catégories (les «Classes») de:

- trois cent mille (300.000) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de quinze euros (15,- EUR) par action («Actions de Classe A»);

- soixante mille (60.000) Actions Ordinaires de Commandité ayant une valeur nominale de quinze euros (15,- EUR) par action («Actions de Classe B»);

- trois cent mille (300.000) Actions Rachetables de Classe C ayant une valeur nominale de quinze euros (15,- EUR) par Action à émettre avec une prime d'émission de quatre cent soixante-dix euros (470,- EUR) par action («Actions de Classe C»).

IV.- L'article 7 des statuts, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées ce qui suit:

(c) Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit en conformité avec les exigences du droit luxembourgeois.

(d) Dans les limites du capital social autorisé, le Gérant est autorisé à émettre des Actions de Classe A, des Actions de Classe B et des Actions de Classe C pour et pendant la période mentionnée ci-dessus et le Gérant peut décider pour chacune de ces émissions de retirer ou restreindre le droit préférentiel de souscription des Actionnaires.

(e) La Société peut émettre des actions dans les limites du capital autorisé jusqu'au cinquième anniversaire de la publication des Statuts de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La période de cette autorisation peut être étendue par une assemblée générale des actionnaires.

V.- Par une résolution prise en date du 15 août 2007, l'actionnaire commandité a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent vingt-neuf mille deux cents euros (229.200,- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million et cinq euros (1.000.005,- EUR) à un montant d'un million deux cent vingt-neuf mille deux cent cinq euros (1.229.205,- EUR) par l'émission de:

- sept mille six cent quarante (7.640) actions ordinaires d'une valeur nominale de quinze euros (15,- EUR) chacune (Actions A),

- sept mille six cent quarante (7.640) actions rachetables d'une valeur nominale de quinze euros (15,- EUR) chacune (Actions C).

Par ailleurs il y a une prime d'émission complémentaire d'un montant de trois millions cinq cent quatre-vingt-dix mille huit cents euros (3.590.800,- EUR) pour augmenter la prime d'émission totale de son montant actuel de onze millions cent quarante mille quatre cent dix euros (11.140.410,- EUR) au montant de quatorze millions sept cent trente et un mille deux cent dix euros (14.731.210,- EUR).

VI.- La souscription et la libération des nouvelles actions résulte des documents de souscription et de libération remis par la comparante, représentée comme dit ci-avant, et la preuve a été fournie au notaire soussigné que la Société a reçu de la part des souscripteurs au prorata de leur souscription le montant de deux cent vingt-neuf mille deux cents euros (229.200,- EUR) ainsi que le montant de trois millions cinq cent quatre-vingt-dix mille huit cents euros (3.590.800,- EUR) à titre de prime d'émission.

Lesdits documents de souscription et de libération, après avoir été signés ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

VII.- Suite aux résolutions et décisions qui précèdent, l'associé commandité décide de modifier le paragraphe (b) de l'article 7 des statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

« Art. 7. Capital social. (paragraphe b).

(b) La Société a un capital social d'un million deux cent vingt-neuf) mille deux cent cinq euros (1.229.205,- EUR), divisé en quatre-vingt-un mille neuf cent quarante-sept (81.947) actions comprenant:

- trente et un mille trois cent quarante-trois (31.343) actions ordinaires d'une valeur nominale de quinze euros (15,- EUR) chacune (Actions A),

- dix-neuf mille deux cent soixante et une (19.261) actions ordinaires de commandité d'une valeur nominale de quinze euros (15,- EUR) chacune (Actions B),

- trente et un mille trois cent quarante-trois (31.343) actions rachetables d'une valeur nominale de quinze euros (15,- EUR) chacune (Actions C).

En plus du capital émis, des primes d'émissions d'un montant total de quatorze millions sept cent trente et un mille deux cent dix euros (14.731.210,- EUR) ont été payées sur les actions C.

Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et d'effectuer ou de recevoir les paiements pour les Actions à émettre.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte est évalué à approximativement quatre mille trois cents euros (4.300,- EUR).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Verelst, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2007. Relation GRE/2007/5225. — Reçu 933,30 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 décembre 2007

J. Seckler.

Référence de publication: 2008011210/231/210.

(080007506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Wharf Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.459.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé de WHARF PROPERTIES S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Doeke van der Molen, né le 1^{er} mars 1968 à Hengelo (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer

Doeke van der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008010574/8150/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02615. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Victor Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.846.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé de VICTOR PROPERTIES S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Doeke van der Molen, né le 1^{er} mars 1968 à Hengelo (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer

Doeke van der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008010575/8150/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02618. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Palor Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.458.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé de PALOR PROPERTIES S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer Doeke van der Molen, né le 1^{er} Mars 1968 à Hengelo (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer

Doeke van der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008010576/8150/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02692. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

ICG European Fund 2006 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 121.235.

—
Monsieur Frédéric Gardeur a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société ICG EUROPEAN FUND 2006 S.A. avec effet au 17 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Pour ICG EUROPEAN FUND 2006 S.A.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008010717/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03844. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Parc du Rhône S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 23.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.928.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé de PARC DU RHONE S.à r.l (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 6 Rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Doeke van der Molen, né le 1^{er} Mars 1968 à Hengelo (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer

Doeke van der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008010577/8150/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02709. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Projectswiss S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 23.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.932.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé de PROJECTSWISS S.à r.l (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer Doeke van der Molen, né le 1^{er} Mars 1968 à Hengelo (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer

Doeke van der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008010578/8150/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02707. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Sampan Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.457.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé de SAMPAN PROPERTIES S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer Doeke van der Molen, né le 1^{er} Mars 1968 à Hengelo (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer

Doeke van der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008010579/8150/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02680. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Repco 8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.726.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg le 19 novembre 2007

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 19 novembre 2007 que:

1. M. Derek Mc Donald, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, demeurant 8 Glen Sannox Grove, Craigmarnoch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société, avec effet immédiat.

2. M. Stuart Watson, né le 15 août 1964 à Lahore, Pakistan, banquier, demeurant 4 Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Ecosse, a été nommé administrateur B avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008010895/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02869. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Sargos Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.456.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé de SARGOS PROPERTIES S.à r.l (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Doeke van der Molen, né le 1^{er} Mars 1968 à Hengelo (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer

Doeke van der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008010580/8150/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02677. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

The Argonaut Master Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 59.719.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 17 décembre 2007 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- L'assemblée a décidé de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

NUTAN (MANAGEMENT) S.A.,

NAIRE (MANAGEMENT) S.A.,

LAYCA (MANAGEMENT) S.A.,

ainsi qu'au Commissaire aux Comptes:

THEMIS AUDIT LIMITED,

pour une nouvelle période d'une année expirant lors de la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Pour THE ARGONAUT MASTER HOLDINGS S.A.
MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008010672/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03521. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Tanarive Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.844.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé de TANARIVE PROPERTIES S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Doeke van der Molen, né le 1^{er} Mars 1968 à Hengelo (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer

Doeke van der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008010581/8150/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02669. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Albireo Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.130.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé d'ALBIREO PROPERTIES S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer Doeke van der Molen, né le 1^{er} Mars 1968 à Hengelo (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer

Doeke van der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008010582/8150/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02705. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Repco 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.727.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg le 19 novembre 2007

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 19 novembre 2007 que:

1. M. Derek Mc Donald, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, demeurant 8 Glen Sannox Grove, Craigmarnloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société, avec effet immédiat.

2. M. Stuart Watson, né le 15 août 1964 à Lahore, Pakistan, banquier, demeurant 4 Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Ecosse, a été nommé administrateur B avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008010896/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02899. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Dalor Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.842.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé de DALOR PROPERTIES S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer Doeke van der Molen, né le 1^{er} Mars 1968 à Hengelo (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

Le Conseil de gérance se compose comme suit:
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer
Doeke van der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature
Gérant

Référence de publication: 2008010583/8150/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02698. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Coffee Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.678.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé de COFFEE PROPERTIES S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer Doeke van der Molen, né le 1^{er} Mars 1968 à Hengelo (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer
Doeke van der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature
Gérant

Référence de publication: 2008010584/8150/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02696. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Auburn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.194.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé d'AUBURN PROPERTIES S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer Doeke van der Molen, né le 1^{er} Mars 1968 à Hengelo (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer

Doeke van der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008010585/8150/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02700. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

RepcO 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.728.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg le 19 novembre 2007

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 19 Novembre 2007 que:

1. M. Derek Mc Donald, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, demeurant 8 Glen Sannox Grove, Craigmarnloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société, avec effet immédiat.

2. M. Stuart Watson, né le 15 août 1964 à Lahore, Pakistan, banquier, demeurant 4 Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Ecosse, a été nommé administrateur B avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008010898/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02902. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Tasman Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.681.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé de TASMAN PROPERTIES S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer Doeke van der Molen, né le 1^{er} mars 1968 à Hengelo (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

Le Conseil de gérance se compose comme suit:
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer
Doeke van der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature
Gérant

Référence de publication: 2008010586/8150/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Venus Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.570.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé de VENUS PROPERTIES S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Doeke van der Molen, né le 1^{er} Mars 1968 à Hengelo (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer
Doeke van der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature
Gérant

Référence de publication: 2008010587/8150/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02621. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Tea Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.577.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé de TEA PROPERTIES S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

- de nommer Doeke van der Molen, né le 1^{er} mars 1968 à Hengelo (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer

Doeke van der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008010588/8150/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02620. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Advent Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.954.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.810.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 27 septembre 2007, que ADVENT VISION (CAYMAN) LIMITED, ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, a transféré huit mille huit cent soixante- treize (8.873) parts sociales de catégorie A, huit mille huit cent soixante- treize (8.873) parts sociales de catégorie B, huit mille huit cent soixante- treize (8.873) parts sociales de catégorie C, huit mille huit cent soixante- treize (8.873) parts sociales de catégorie D et huit mille huit cent soixante-treize (8.873) parts sociales de catégorie E qu'elle détient dans la Société à ESP 2004 CONDUIT LP., ayant son siège social à 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008010639/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07267. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

**Vi Avia S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. S.P.I. Aerospace S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.036.

In the year two thousand and seven on the thirtieth of November.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SAROSE LIMITED, a corporation incorporated and existing under the laws of the Republic of Cyprus, having its registered office at 15 Agiou Pavlou Street, Ledra House, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Cyprus, registered with the Cyprus companies register under the number 118191, here represented by Maître Fabien Debroise, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal dated 28 November 2007.

Said proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed SAROSE LIMITED, is the sole shareholder of S.P.I. AEROSPACE S.à r.l., having its registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, registered at the trade and companies Register of Luxembourg section B number

97.036, incorporated on the 14th of November 2003, by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1318 and dated 10 December 2003 (the «Company»).

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation of S.P.I. HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., with registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, as sole manager of the Company, with effect from November 28, 2007;

The sole shareholder resolves to appoint for an undetermined period SAROSE LIMITED, with registered office at 15 Agiou Pavlou Street, Ledra House, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Cyprus, as sole manager of the Company with effect from November 28, 2007.

Second resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from S.P.I. AEROSPACE S.à r.l. to VI AVIA S.à r.l. and accordingly to amend Article two of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 2.** The Company is incorporated under the name of VI AVIA S.à r.l.»

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

SAROSE LIMITED, une société enregistrée et établie sous les lois de Chypre, ayant son siège social à 15 Agiou Pavlou Street, Ledra House, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Chypre, enregistrée auprès du registre des sociétés de Chypre sous le numéro 118191, ici représentée par Maître Fabien Debroise, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

La société préqualifiée SAROSE LIMITED est l'unique actionnaire de S.P.I. AEROSPACE S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 97.036 et constituée en date du 14 novembre 2003, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1318 du 10 décembre 2003 (la «Société»).

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'actionnaire unique prend acte de et accepte la démission de S.P.I. HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch de sa fonction de gérant unique de la Société avec effet au 28 novembre 2007.

L'actionnaire unique décide de nommer pour une durée indéterminée SAROSE LIMITED, ayant son siège social à 15 Agiou Pavlou Street, Ledra House, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Chypre à la fonction de gérant unique de la Société avec effet au 28 novembre 2007.

Seconde résolution

L'actionnaire unique décide de changer la dénomination de la SOCIETE S.P.I. AEROSPACE S.à r.l. en VI AVIA S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article deux des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante.

Art. 2. La Société prend la dénomination de VI AVIA S.à r.l.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Debroise, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, Relation: LAC/2007/38640. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008011192/212/81.

(080007427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Advent Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.954.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.810.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 27 septembre 2007, que ADVENT VISION (CAYMAN) LIMITED, ayant son siège social à M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, a transféré huit mille huit cent soixante- quatorze (8.874) parts sociales de catégorie A, huit mille huit cent soixante- quatorze (8.874) parts sociales de catégorie B, huit mille huit cent soixante- quatorze (8.874) parts sociales de catégorie C, huit mille huit cent soixante- quatorze (8.874) parts sociales de catégorie D et huit mille huit cent soixante- quatorze (8.874) parts sociales de catégorie E qu'elle détient dans la Société à ESP 2006 CONDUIT LP., ayant son siège social à 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL, Ecosse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008010645/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07265. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Maciotto International, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 83.391.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 décembre 2007

- L'Assemblée Générale décide d'accepter:
- la rénomination du Commissaire aux comptes, INTERNATIONAL NET LTD. ayant son siège à Bahamas, Nassau à partir du 4 juillet 2006.
- la rénomination des trois anciens administrateurs et l'adm. délégué
ROCHA TRADING CORP. ayant son siège à Tortola BVI à partir du 4 juillet 2006
CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD ayant son siège à Tortola BVI à partir du 4 juillet 2006
Mr Fabrice Macchia, demeurant à B-7100 St Vaast, 85, rue D. Houdeng à partir du 4 juillet 2006

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008010648/784/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL04044. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Hardt Group Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 110.966.

—
Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 21 décembre 2007

En date du 21 décembre 2007 les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

de nommer les personnes suivantes:

Mr. Brian McMahon, employé privé, né le 4 novembre 1968 à Dublin en Irlande, avec adresse professionnelle à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

Mme Esther Raudszus, née le 11 décembre 1975, à Wegberg en Allemagne, avec adresse professionnelle à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

en tant qu'administrateurs de la Société, jusqu'à la prochaine assemblée général ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

D'accepter la démission:

Mr. Russel Perchard

Mr. Pascal Leclerc,

en tant qu'administrateur de la société avec effet au 21 décembre 2007.

Depuis cette date le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

Dr. Alexander Schweickhardt

Dr. Alexander Götzingler,

Mr. Stefan Henrich,

Mr. Jeff Landle,

Mr. Brian McMahon et

Mme Esther Raudszus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008010908/1649/33.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03329. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080006289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Rubeccan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.468.

—
* Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 17 décembre 2007 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 81/83, Zone d'activités de Capellen L-8308 Capellen.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 81/83, Zone d'activités de Capellen L-8308 Capellen.

Monsieur Arnaud Bezzina, employé, élisant domicile au 81/83, Zone d'activités de Capellen L-8308 Capellen.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Karine Variot, employée, élisant domicile au 81/83, Zone d'activités de Capellen L-8308 Capellen.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

* Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 17 décembre 2007 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 17 décembre 2007, le Conseil nomme MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A., société de

droit luxembourgeois, ayant son siège social au 81/83, Zone d'Activités de Capellen L-8308 Capellen «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euro (15.000,- €) (ou l'équivalent en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque du navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs, dont celle de l'Administrateur-Délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008010951/2329/34.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01221. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

**Domels S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. New Luxco S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 104.715.

Extrait des décisions prises en date du 29 novembre 2007 par l'associé unique

L'Associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de:

- Monsieur Bruno Vanderschelden, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
 - Monsieur Pascal Demange, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
 - Monsieur Antonio Longo, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
 - Madame Rita Goujon, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
- de leurs mandats de gérant de la société.

- de nommer les personnes suivantes:

- Mademoiselle Caria Alves Silva, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
 - Monsieur Benoît Chapellier, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
 - Monsieur Luca Gallinelli, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg
- en tant que nouveaux gérants de la Société, à partir du 29 novembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Pour DOMELS S.A R.L.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008010658/1005/30.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03507. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

**Enilec S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Luxinvestment S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 105.176.

Extrait des décisions prises en date du 3 décembre 2007 par l'associé unique

L'Associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de:

- Monsieur Bruno Vanderschelden, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
- Monsieur Pascal Demange, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

- Monsieur Antonio Longo, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
 - Madame Rita Goujon, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
- de leurs mandats de gérant de la société.
- de nommer les personnes suivantes:
 - Mademoiselle Caria Alves Silva, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
 - Monsieur Benoît Chapellier, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
 - Monsieur Luca Gallinelli, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg
- en tant que nouveaux gérants de la Société, à partir du 3 décembre 2007 et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Pour ENILEC S.A R.L.
MERCURIA SERVICES
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008010666/1005/30.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03509. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

**Karian S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Investment Luxco S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 104.576.

—
Extrait des décisions prises en date du 3 décembre 2007 par l'associé unique

L'Associé unique de la Société a décidé:

*d'accepter la démission de:

- Monsieur Bruno Vanderschelden, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
 - Monsieur Pascal Demange, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
 - Monsieur Antonio Longo, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
 - Madame Rita Goujon, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,
- de leurs mandats de gérant de la société.

*de nommer les personnes suivantes:

- Mademoiselle Carla Alves Silva, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
 - Monsieur Benoît Chapellier, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
 - Monsieur Luca Gallinelli, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg
- en tant que nouveaux gérants de la Société, à partir du 3 décembre 2007 et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Pour KARIAN S.A R.L.
MERCURIA SERVICES
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008010669/1005/30.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03510. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

RepcO 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 112.952.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg le 19 novembre 2007

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 19 novembre 2007 que:

1. M. Derek Mc Donald, né le 9 août 1967 à Paisley, Ecosse, demeurant 8 Glen Sannox Grove, Craigmarloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société, avec effet immédiat.
2. M. Stuart Watson, né le 15 août 1964 à Lahore, Pakistan, banquier, demeurant 4 Manse Road, Dollar, Clackmannanshire, FK14 7AJ, Ecosse, a été nommé administrateur B avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008010900/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM02909. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Property Trust Berlin 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 124.025,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 110.975.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 décembre 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire que:

- Monsieur Hitesh Patel a démissionné de sa fonction de Gérant de la société avec effet immédiat
- Monsieur Martin Anton McGuire, funds manager, né le 24 décembre 1955 à Edimbourg et demeurant professionnellement au 7 Newgate Street, Londres EC1A 7NX, Angleterre a été élu gérant pour une durée indéterminée

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Mr. Richard Gordon Ray;
- Mr. Michael Kidd;
- Martin Anton McGuire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pour extrait conforme

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008010679/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03688. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Zegga Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.051.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008010931/211/11.

(080006276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

DPD (Luxembourg), Direct Parcel Distribution (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 42.850.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008010854/3560/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01797. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Finvi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.600.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 2005 a été nommé Administrateur délégué

Vietri Giovanni, né le 4 août 1962 à Salerno (I), demeurant à I-Montoro Inferiore.

jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra sur l'exercice au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2008010942/740/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03285. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

McPherson Madden & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.419.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique du 30 novembre 2007

- M. Ian Rawson-Mackenzie, demeurant à 10 Hunt Lane, Witherley, Atherstone, Warwickshire, CV9 3LH, Royaume-Uni, est nommé Gérant à partir du 1^{er} décembre 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008, en remplacement de SOUTH MANAGEMENT LIMITED démissionnaire le 12 novembre 2007.

- M. Phillip van der Westhuizen démissionne en tant que gérant technique à partir du 12 novembre 2007.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Pour extrait conforme

CROWN CORPORATE SERVICES S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008010927/2249/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05737. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Allegro Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 82.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 janvier 2008.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2008010934/202/12.

(080006860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Terrabel Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 75.211.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 décembre 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2008010933/202/12.

(080006954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Pareturn, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.104.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue dans les locaux de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg le vendredi 21 décembre 2007 à 11 heures

Résolution 5

«L'Assemblée prend note de la démission de M. Luc Leclere intervenue le 12 avril 2007.

L'Assemblée prend également note de la démission de M. Sébastien Lecaudey intervenue le 31 octobre 2007. L'assemblée ratifie la nomination de M. Paulo Guia, Head of Client Management, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, en tant qu'administrateur en remplacement de M. Sébastien Lecaudey.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs en fonction, soit M. Georg Lasch, M. Alan Dundon, M. Craig Fedderson et M. Paulo Guia pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2008.»

Résolution 6

«L'Assemblée reconduit le mandat de DELOITTE S.A., en sa qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2008.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008010966/3085/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03957. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

ExxonMobil Asia International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 13.262.600,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 76.503.

En date du 11 décembre 2007 les parts sociales de la société ont été cédées à la succursale luxembourgeoise de ExxonMobil DELAWARE HOLDINGS INC Luxembourg Branch, 20, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, Luxembourg. En conséquence la succursale luxembourgeoise de ExxonMobil DELAWARE HOLDINGS INC. devient le seul actionnaire de ExxonMobil ASIA INTERNATIONAL S. à r.l.

R. Kremer
Administrateur

Référence de publication: 2008010940/1701/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, réf. LSO-CL06983. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Regata Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 20.859.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour J. Wagener
Le Mandataire

Référence de publication: 2008011039/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03322. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Marco Nottar Werbeagentur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.772.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008011010/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03706. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080006562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2008.

Cofi Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.128.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 6 novembre 2007

1. La société à responsabilité limitée COMMISERV S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Pour COFI TRADE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008007086/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06439. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080002289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.
